

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 19 - Vendredi 15 mai 2015



Nods



Commune mixte
de Plateau de Diesse



La Neuveville



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

Avis de construction

Requérant : M. Didier Honsberger, rue des Mornets 37, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : M. Steve Sambiagio, rue de Bourgogne 6, 2525 Le Landeron.

Projet : Remplacement du sas d'entrée existant et création d'un agrandissement au 1er étage, à la rue des Mornets 37, sur la parcelle no 452, ban de La Neuveville.

Zone : H2.

Dimensions : Selon plans déposés.

Genre de construction : Construction portante ; Parois : briques terre-cuite; Plafonds : béton. Façades : crépis; Couleur : rose. Toit : Forme : plate ; Matériel : graviers gris.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 15 mai 2015 au 15 juin 2015. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 15 mai 2015

Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : M. Martial Gremaud, chemin de St-Joux 14, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : M. Steve Sambiagio, rue de Bourgogne 6, 2525 Le Landeron.

Projet : Démolition du local existant au nord de la parcelle et agrandissement du bâtiment en façade nord-ouest par la construction d'un couvert à voiture et de locaux de rangement, au chemin de St-Joux 14, sur la parcelle no 888, ban de La Neuveville.

Zone : HA3.

Dérogation : Article 80 de la loi sur les routes (non-respect de la distance à la route communale).

Dimensions : Selon plans déposés.

Genre de construction : Construction portante ; Parois : mur brigue ciment; Plafonds : charpente. Façades : crépis; Couleur : blanc. Toit : Forme: un pan ; Matériel : Tuile brune.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 15 mai 2015 au 15 juin 2015. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 15 mai 2015

Services techniques de La Neuveville



Commune Bourgeoise
Hôtel-de-Ville 11

2520 La Neuveville

CONVOCAZIONE À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISE

Date: Samedi 27 juin 2015
Heure: 17.00 h.
Lieu: Salle de Bourgeoisie, Hôtel-de-ville,
La Neuveville

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Procès-verbal du 20 décembre 2014
3. Compte 2014
4. Règlement sur le financement spécial "entretien et transformation des immeubles Hôtel-de-Ville et Neuve-Métairie et / ou l'acquisition de biens immobiliers"
5. Forêt
6. Divers

Le Maître bourgeois

Claude Evard

NOCTAMBUS ET MOONLINER

Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00
- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

Avis de construction

Requérants : M. et Mme Jacques-Alain et Nadia Gigandet, chemin des Celliers 27, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Sunier menuiserie Sàrl, Les Auges 10, 2518 Nods.

Projet : Création de 2 fenêtres obliques de toiture sur le pan sud du toit existant et d'une fenêtre oblique de toiture sur le pan nord du toit existant ainsi que remplacement des deux fenêtres obliques de toitures existantes, au chemin des Celliers 27, sur la parcelle no 873, ban de La Neuveville.

Zone : H2.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 8 mai 2015 au 8 juin 2015. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 8 mai 2015

Services techniques de La Neuveville

SERVICES TECHNIQUES DE LA NEUVEVILLE AVIS DE DÉMÉNAGEMENT

Nous quittons nos locaux au chemin de la Plage 2. Dès le 1^{er} juin 2015 vous nous trouverez à l'adresse suivante :

2^{ème} étage de la Mairie
Place du Marché 3

(les numéros de téléphones restent inchangés)

Nos bureaux seront fermés
du vendredi 22 mai au jeudi 28 mai !

Réouverture normale
le vendredi 29 mai 2015, à 8h30.

Avis de construction

Requérants : M. Michaël Bloch et Mme Natania Girardin Bloch, chemin du Tirage 19, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Atelier d'architecture de St-Nicolas, M. Fabrice Agustoni, rue de St-Nicolas 1, case postale 148, 2006 Neuchâtel.

Projet : Aménagement du rez-de-chaussée inférieur du bâtiment et création d'un escalier intérieur, au chemin du Tirage 19, sur la parcelle no 655, ban de La Neuveville.

Zone : H2.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 15 mai 2015 au 15 juin 2015. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 15 mai 2015

Services techniques de La Neuveville

ASSOCIATION BÉNEVOLE 7 SUR 7

Avez-vous besoin d'aide ?

Notre association est composée d'une cinquantaine de personnes, chauffeurs, animatrices, coordinatrices, caissière, secrétaire, tous bénévoles convaincus. Sa tâche principale consiste en transport de personnes (hôpital, thérapeute, coiffeur ou même commissions). Elle anime également des après-midis de jeux, organise des visites... etc.

Pour vos diverses demandes, notre service bénéficie d'un numéro de téléphone que la commune met aimablement à notre disposition.

032 752 10 77

LES JOURS OUVRABLES : DE 9H À 10H30

Le comité



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

MAI
Samedi 16
Lundi 18

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

MARDI 9 juin 2015 à 20.00 heures
à la salle du Battoir

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée

2. Comptes 2014

- Présentation
- Rapport de la fiduciaire
- Approbation des comptes de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
- Approbation des comptes du Collège de District
- Approbation des comptes du Syndicat des sapeurs-pompiers
- Approbation des comptes communaux

3. Demande de crédit d'engagement de CHF 85'500.- pour le raccordement à l'assainissement des parcelles 2311 et 2292 du secteur de Crêt Melins

- Présentation
- Approbation

4. Demande de crédit d'engagement de CHF 35'000.- pour le changement du chauffage de l'école

- Présentation
- Approbation

5. Demande de crédit d'engagement de CHF 366'000.- pour la réfection des chemins de Brevoit et des Tschêtres avec changement des anciennes canalisations

- Présentation
- Approbation

6. Demande de crédit d'engagement de CHF 92'000.- pour l'achat d'un petit tracteur pour la voirie

- Présentation
- Approbation

7. Communications du Conseil communal

8. Divers

Nods / 08.05.2015
CONSEIL COMMUNAL

"JOURNÉE CONTRE LE BRUIT"

Le bruit est dérangeant, stressant, nuisible

"Un jour, l'homme devra combattre le bruit comme il a combattu la peste et le choléra." Robert Koch, à qui l'on doit la découverte du bacille de la tuberculose, pressentait déjà, au début du 19^e siècle, que la pollution sonore deviendrait une véritable „maladie de civilisation". Comme conséquence immédiate de la mobilité accrue depuis les années 50, deux tiers de la population suisse se sent gênée aujourd'hui par le bruit. La pollution sonore est l'atteinte à l'environnement la plus fréquente.

Notre oreille est un organe extrêmement sensible, adapté au fond sonore d'une nature qui a disparu depuis longtemps. Dans les temps anciens, des bruits forts et inhabituels étaient un signal de danger auquel le corps humain réagissait en se préparant à fuir ou à combattre. Depuis, le tapis sonore s'est modifié sensiblement et une multitude de bruits nous submerge en permanence. Notre organisme continue néanmoins de réagir à des bruits forts et inconfortables comme il le faisait il y a des siècles, ce qui entraîne une réaction de stress qui nuit à notre bien-être et à notre santé. Si nous pouvons fermer nos yeux, nous ne pouvons pas fermer nos oreilles. Même la nuit, des ondes sonores frappent le tympan et sont analysées en continu par le cerveau. La manière dont le bruit agit sur l'être humain dépend avant tout du volume et de la durée d'exposition, mais la nature du bruit, notre sensibilité et notre état d'esprit jouent aussi un rôle important. Ainsi, nous sommes beaucoup plus sensibles au bruit la nuit que le jour.

Un corps en état de stress permanent

Avec le temps, celle ou celui qui souffre du bruit finit par tomber malade, car le bruit plonge le corps dans un état de stress permanent. Le corps produit de «fausses alertes» et se prépare à des réactions de lutte ou de fuite qui n'ont pas lieu. Parallèlement, les vrais signaux de danger sont masqués acoustiquement, ce qui fait naître un sentiment d'insécurité. Ce déclenchement permanent de réactions d'alerte et de stress peut entraîner des dommages à la santé: troubles de la digestion, élévation de la pression sanguine, infarctus du myocarde ou troubles du sommeil. Le bruit peut aussi déclencher des problèmes de concentration et des modifications de l'humeur, marquées par des épisodes de dépression ou d'agressivité. En Suisse chaque année 500 victimes du bruit doivent être envoyées à l'hôpital. Le corps n'a pas la capacité de s'habituer au bruit.

Le bruit tue l'ouïe

Un niveau de bruit important – de la musique par exemple – peut aussi avoir des conséquences directes sur l'ouïe. Contrairement à une idée largement répandue, le tympan n'est menacé qu'en cas d'explosion. Dans tous les autres cas, les dommages surviennent au niveau de l'oreille interne, là où se trouve le véritable organe de l'ouïe: la cochlée. Sa taille est à peu près celle d'un petit pois. La cochlée est tapissée de minuscules cellules ciliées qui transmettent des impulsions électriques au nerf auditif dès qu'un son parvient à l'oreille. En cas d'exposition à un bruit excessif, la sensibilité des cellules ciliées diminue. L'individu a l'impression d'avoir de la ouate dans les oreilles. Généralement, une phase plus calme permet au système auditif de récupérer. Il y a cependant danger en cas d'exposition récurrente à des niveaux de bruit importants. La récupération n'a pas lieu complètement et les cellules ciliées finissent par mourir. Aucune opération, ni aucun médicament ne peut réparer des cellules ci-

liées endommagées; la déficience auditive est permanente. Voilà pourquoi nous devons protéger nos oreilles si nous voulons qu'elles continuent de capter tout ce qui leur parviendra quand nous serons plus âgés.

- Porter une protection auditive dans les discothèques, lors de concerts et durant les répétitions de musique.
- Conserver une distance suffisante avec les enceintes.
- Accorder de temps à autre un moment de répit à ses oreilles, en particulier quand la musique est forte.
- Si le niveau de bruit est trop élevé, demander de réduire le volume.
- Diminuer le volume de sa propre musique.

Fuite devant le bruit et propagation du bruit

Il n'est pas étonnant que les personnes exposées au bruit tentent d'échapper au vacarme. Mais cette fuite a aussi un revers: les citoyens déménagent dans des quartiers tranquilles et se rendent au travail en voiture. Voiture à laquelle nous ne renonçons pas non plus dans le cadre de nos loisirs: 50 % du trafic motorisé est généré par les activités de loisirs. Dans notre quête de divertissement et de repos, nous produisons constamment du bruit. Mais la fuite devant le bruit comporte également un aspect social. Les personnes qui ne peuvent se permettre un appartement plus calme et donc plus cher sont lésées. Les appartements vides sont repris par des groupes sociaux au pouvoir d'achat peu élevé. Le cloisonnement social de la population provoqué par le bruit encourage l'isolement et l'exclusion.

Que puis-je faire?

Certes, le problème du bruit doit être empoigné au niveau politique. Pourtant, chacun peut, par son comportement, contribuer sensiblement à diminuer le bruit, notamment dans les transports routiers et à la maison.

- Utiliser si possible les moyens de transport publics ou le vélo, parcourir les petites distances à pied.
- En voiture, adopter une conduite calme et fluide; éviter les freinages et les accélérations brusques.
- Chez soi, ne pas écouter la télévision, la radio et la musique trop fort, par égard pour ses voisins et ses propres oreilles.
- Au jardin, utiliser si possible des tondeuses, des scies, etc., manuelles ou électriques. Celles-ci font nettement moins de bruit que les appareils équipés d'un moteur.
- Lors d'activités de loisirs en plein air, faire preuve de respect envers ses voisins, en particulier le soir et le week-end.

Koordinationsstelle «Journée contre le bruit»
c/o ökomobil Umweltberatung
Andrea Kaufmann
Klosterstrasse 21a
6004 Lucerne
www.stop-au-bruit.ch
Téléphone 041 410 51 52
Fax 041 410 51 53
nad@laerm.ch

Appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications,
appels d'urgence

«Offrez de l'espoir!»
Dimitri

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

CBM
Centre pour la vue
Mission: rendre la vue à tous les aveugles.
Cure gratuite, 2002, Neuchâtel
Tél: 032 728 01 52, www.cbmc.ch



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

LOGEMENTS VACANTS

Dans le cadre de la statistique des logements vacants, nous rappelons que, selon la législation, **tous les propriétaires de logements ont l'obligation d'annoncer les logements vacants au 1^{er} juin 2015** auprès de l'administration communale.

Merci de votre collaboration
Administration communale

Avis de construction

Requérant : Paroisse réformée de Nods, Mme Mirreille Sauser, Route de Chasseral 3, 2518 Nods

Auteur du projet : Sunier Menuiserie Sàrl, Chemin des Auges 10, 2518 Nods

Projet : Assainissement de la façade Ouest de l'église, réfection des joints en chaux-ciment sur RF 148 du ban de Nods, Chemin de l'Eglise 1, 2518 Nods

Zone : Village ancien

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans déposés

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 08.05.15

Administration communale

Avis de construction

Requérant : Patrik Rollier, Route de Chasseral 15, 2518 Nods

Auteur du projet : Patrik Rollier, Route de Chasseral 15, 2518 Nods

Projet : Goudronnage du chemin d'accès (travaux déjà effectués) sur RF 38 du ban de Nods, Route de Chasseral 15, 2518 Nods

Zone : Village ancien

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans déposés

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 08.05.15

Administration communale

Avis de construction

Requérant : David Amos, Impasse des Lutins 14, 2518 Nods

Auteur du projet : Mathieu Gerber, Rue Rosselet-Challandes 4, 2605 Sonceboz

Projet : Construction d'un bassin biotope sur RF 2548 du ban de Nods, Impasse des Lutins 14, 2518 Nods

Zone : Plan de quartier « Pierre Grise Est »

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans déposés

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 15.05.15

Administration communale



Nouvelles de l'administration

Subventions cantonales pour les transports scolaires

Pour l'année scolaire 2014/2015, le Conseil-exécutif bernois a donné son feu vert à un crédit de 3,5 millions de francs pour indemniser les frais de transport des élèves qui ne peuvent pas se rendre à l'école par leurs propres moyens. C'est le cas d'élèves d'un certain nombre de communes qui habitent trop loin de l'école ou dont le trajet est trop difficile pour d'autres raisons. La loi sur l'école obligatoire prévoit l'octroi de subventions aux communes dont les charges de transport scolaire sont particulièrement lourdes en raison de conditions topographiques ou de la structure de leur habitat.

Contributions 2015 en faveur d'universités d'autres cantons

Le gouvernement cantonal bernois a débloqué la somme de 38,8 millions de francs au titre des contributions qui seront versées pour 2015 aux universités d'autres cantons accueillant des étudiants domiciliés dans le canton de Berne. En contrepartie, les cantons de domicile des étudiants fréquentant

ELECTIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 14 JUIN 2015

Composition des bureaux

Bureau de vote :

Présidence : Daniel Balmer
Membres : Burkhard Corinne
Bütikofer Ulrich

Bureau de dépouillement :

Présidence : Daniel Balmer
Membres : Burkhard Corinne
Bütikofer Ulrich
Carnal Stéphane
Burger Bernhard

Membres suppléants : Bourquin Dominique
Burger Andreas

Administration : Sunier Viviane

CONSEIL COMMUNAL

RAPPEL POUR LE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Pour être valable, la carte de légitimation doit être signée.

Le vote par correspondance peut être déposé dans la boîte aux lettres de l'administration communale au plus tard jusqu'à minuit le samedi précédant la votation ou l'élection.

Passé ce délai, seul le vote aux urnes le jour de la votation ou de l'élection, de 10 à 12 h, est possible.

L'Université de Berne versent des subsides au canton de Berne.

Crédit pour l'achat de matériel de lutte contre les épizooties

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a approuvé un crédit de 958 000 francs pour financer l'achat de quatre assortiments de matériel de lutte contre les épizooties pour les années 2015 à 2017. La lutte contre les épizooties, comme la fièvre aphteuse, la peste porcine ou l'influenza aviaire (grippe aviaire), est réglementée à l'échelon fédéral par la loi sur les épizooties. Les cantons sont tenus de préparer les plans d'intervention pour maîtriser divers phénomènes et de prévenir les situations d'urgence.

Subvention en faveur du Centre suisse de formation du personnel pénitentiaire

Pour l'année en cours, le gouvernement bernois a alloué une subvention cantonale de 850 000 francs au Centre de suisse de formation du personnel pénitentiaire, à Fribourg. Cet organisme dispense les formations et formations continues nécessaires aux personnes travaillant dans le domaine de la privation de liberté. La grande majorité du personnel pénitentiaire bernois profite de ces formations.



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2015, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2015	02.01.2015	Nouvel-An
Ve et Lu	03.04.2015	06.04.2015	Pâques
Jeudi	14.05.2015	_____	Ascension
Lundi	25.05.2015	_____	Pentecôte
	20.07.2015	31.07.2015	Vacances estivales
	21.12.2015	01.01.2016	Vacances de Noël

HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSÉ / PRÊLES

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps.
Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE (Bergerie du Haut)

Pour le week-end des 16 et 17 mai 2015, le gardiennage sera assuré par R. Bourquin.

Le Comité

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES EN 2015

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal « Le Battoir », entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Samedi 23 mai, 6 juin, 20 juin, 4 juillet, 22 août, 5 septembre, 19 septembre, 3 octobre, 17 octobre, 31 octobre, 14 novembre, 28 novembre, 12 décembre.

L'administration communale

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION À L'ASCENSION

En raison de l'Ascension, l'administration sera fermée le jeudi 14 mai 2015 et le vendredi 15 mai 2015. La permanence téléphonique et le guichet seront à nouveau assurés depuis le lundi 18 mai 2015 aux horaires habituels. En cas d'urgence, vous pouvez laisser un message au 079 444 78 87.

L'administration communale

DÉPÔT PUBLIC DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 23 AVRIL 2015

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 23 avril 2015 de la commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale située à Prêles du 4 mai au 4 juin 2015. Il peut être consulté pendant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site internet www.leplateaudediesse.ch.

L'administration communale

INTERDICTION DE CIRCULER CHEMINS DU REMANIEMENT

Nous rappelons à la population que les chemins du remaniement sont interdits à la circulation, sauf pour les travaux agricoles et chantiers.

Nous prions donc les autres utilisateurs de bien vouloir respecter la signalisation mise en place et d'utiliser les routes cantonales et communales.

Merci d'avance de votre collaboration.

L'administration communale

TAXE DE CHIENS 2015

Nous vous rappelons que les propriétaires de chiens qui seront âgés de plus de trois mois le 1^{er} août 2015 sont astreints au paiement de la taxe de chiens.

Nous invitons donc les propriétaires ne s'étant pas encore annoncés à le faire **jusqu'au vendredi 22 mai 2015** au guichet de l'administration communale ou par téléphone (032 315 70 70).

Les personnes ayant déjà annoncé leur chien recevront par courrier la facture avec la médaille.

Pour rappel, voici les tarifs en vigueur cette année :

- Chiens du village CHF 80.-
- Chiens fermes et bâtiments isolés CHF 50.-

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions de nous le communiquer.

Attestation de compétences pour détenteurs de chiens :

Nous profitons de vous rappeler que depuis le 1^{er} septembre 2008, tous les détenteurs de chien doivent suivre une formation.

Les personnes souhaitant détenir un chien pour la première fois doivent suivre un cours théorique d'au moins quatre heures avant d'acquérir le chien. Le cours théorique n'est pas obligatoire pour les personnes pouvant prouver avoir déjà détenu un chien.

Toutes les personnes qui font l'acquisition d'un nouveau chien (aussi les personnes qui sont déjà déten-

teur d'un chien) doivent suivre un entraînement pratique d'au moins quatre leçons. Cet entraînement doit avoir lieu durant l'année qui suit l'acquisition du chien.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration.

L'administration communale

LIAISON DE BUS LAMBOING-ORVIN- SÉANCES D'INFORMATION

Lors des prochaines votations fédérales du 14 juin prochain, la population de notre commune devra se prononcer, par un vote communal consultatif, sur le projet de liaison de bus Lamboing-Orvin.

Afin que les citoyennes et citoyens puissent se prononcer en toute connaissance de cause, deux séances d'information vont être organisées, soit :

Je. 21.05.15

Séance d'information

au Complexe du Cheval Blanc de Lamboing à 20h30

Ve. 22.05.15

Séance d'information

à l'hôtel de l'Ours à Prêles à 20h30

N'hésitez pas à venir nombreux pour vous informer!

L'administration communale

PETITE SORTIE DES AÎNÉS DE LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ LE MERCREDI 27 MAI 2015

Rendez-vous :

Pour les aînés de Diesse :

Au Battoir à 14h30

Pour les aînés de Lamboing :

Devant la Poste à 14h30

Pour les aînés de Prêles :

A la Halle polyvalente à 14h30

Cette sortie sera une rencontre avec nos aînés de La Neuveville.

Vous devez vous inscrire jusqu'au 23 mai 2015 auprès de l'administration communale au 032 315 70 70 (n'hésitez pas à préciser si vous avez besoin d'un transport) ou à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous.

Pour tout renseignement sur cette rencontre, vous pouvez appeler Mme Francine Giauque au 032 315 23 79 ou Mme Maria Béguelin 032 315 14 74

Au plaisir de vous revoir nombreux.

Petite sortie des aînés

(Inscription obligatoire pour tous)

Nom(s) :

Prénom(s) :

Localité :

Transport : NON OUI

No de tél.

Talon à retourner à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles **jusqu'au 23 mai 2015**



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

LOGEMENTS VACANTS

Dans le cadre de la statistique fédérale pour le dénombrement des logements vacants, nous rappelons que, selon la législation, tous les propriétaires de logements ont l'obligation d'annoncer les logements vacants au 1^{er} juin 2015 auprès de l'administration communale.

Merci donc de bien vouloir faire votre annonce d'ici au 1^{er} juin 2015 au plus tard par courriel à info@leplateaudediesse.ch ou par téléphone au 032 315 70 70.

Merci de votre collaboration.

L'administration municipale

ORDONNANCE CONCERNANT LES TARIFS D'ESTIVAGES DES PÂTURAGES COMMUNAUX ET LES TARIFS DES CORVÉES, ENTRÉE EN VIGUEUR.

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 9 mars 2015, le Conseil communal de Plateau de Diesse a adopté l'ordonnance concernant la fixation des tarifs d'estivages des pâtures communales et des tarifs des corvées. Cette ordonnance entre en vigueur le 1^{er} mai 2015, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

L'administration communale

ORDONNANCE CONCERNANT LA FIXATION DES TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR, ENTRÉE EN VIGUEUR

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 4 mai 2015, le Conseil communal de Plateau de Diesse a adopté l'ordonnance concernant la fixation des tarifs de la taxe de séjour. Cette ordonnance entre en vigueur le 1^{er} juillet 2015, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

L'administration communale

Les yeux d'enfants!
devraient voir!

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

 **CBM** Case postale, 2002 Neuchâtel
Tél. 032 724 84 12 www.cbmch.org
Mission chrétienne pour les aveugles Dons: CP 87-192253-5



Fête villageoise 28,29 et 30 août 2015

MARCHÉ DE PRODUITS DU TERROIR ET D'ARTISANAT, VIDE-GRENIER

Quand : Samedi 29 août 2015, de 9h00 à 16h00.

Où : A Prêles, au milieu du village, sur la route (fermée à la circulation).

Quoi d'autre ? Au programme durant le marché : démonstration de sculptures à la tronçonneuse, grand tournoi de babyfoot, animations pour enfants, démonstration de modélisme et autres activités sportives.

Plan



Combien ça coûte : L'inscription de Fr. 20.- sera encaissée sur place

Comment : Avec le formulaire d'inscription au dos, également disponible sur www.plateaudediesse.ch, sous la rubrique "Loisirs et Culture", "Fête villageoise 2015" ou au 032 315 52 15

Le comité d'organisation

Comité d'organisation de la fête villageoise de Prêles 2015 28, 29 et 30 août 2015

Président :	Igor Spychiger	032 315 10 82	/	Déléguée CM :	Monique Courbat	032 322 89 58
Délégué :	SDEP Hermann Barth	032 315 22 31	/	Resp. technique :	Frédéric Gauchat	032 315 20 34
Publicité :	Thérèse Bandelier	032 315 19 67	/	Sponsoring :	N. et C. Pahud	032 315 17 16
Sociétés :	Jean-René Loeffel	078 669 68 41	/	Secrétaire :	Caroline Thomet	
Cortège :	Alain Chuard	079 209 36 11	/	Caisse :	Christine Bueche	032 315 52 15
Presse :	U. Knuchel B.Schindler					

Fête villageoise - Comité d'Organisation
p.a. Administration communale
La Chaîne 2 - 2515 Prêles

Marché de produits du terroir et artisanat, vide-grenier - Inscription

Afin d'éviter la concurrence aux carnotzets et stands des sociétés locales ou écoles, nous n'accepterons pas des stands qui vendent des repas, desserts ou boissons à consommer sur place. La dégustation gratuite des produits vendus est autorisée.

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Adresse courriel :

Produits vendus :

Remarque :

Lieu et date : Signature :

A nous retourner jusqu'au 15 août 2015 au plus tard, à l'adresse mentionnée en haut ou par e-mail à fv.plateaudediesse@yahoo.com



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

AUX AYANTS DROIT DE VOTE
EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCAZION

à l'Assemblée communale du 18 juin 2015
à 20 h 00, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Approbation du compte 2014 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

- a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2014
- b) Approbation du compte 2014 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

2. Approbation du compte 2014 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

- a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2014
- b) Approbation du compte 2014 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

3. Approbation du compte 2014 du Collège de district de La Neuveville

- a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2014
- b) Approbation du compte 2014 du Collège de district de La Neuveville

4. Présentation des comptes communaux 2014

a) Introduction

5. Approbation du compte 2014 de la Commune mixte de Diesse

- a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2014
- b) Présentation des crédits additionnels
- c) Présentation des arrêtés de compte
- d) Prise de connaissance du rapport succinct de vérification
- e) Approbation des dépréciations complémentaires
- f) Approbation du compte 2014 de la Commune mixte de Diesse

6. Informations du Conseil communal

7. Divers et imprévus

Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 15 mai 2015

ENERGIE ÉOLIENNE AU MONT-SUJET SÉANCES D'INFORMATION

Lors des prochaines votations fédérales du 14 juin prochain, la population de notre commune devra se prononcer, par un vote communal consultatif, sur le projet d'énergie éolienne au Mont-Sujet.

Afin que les citoyennes et citoyens puissent se prononcer en toute connaissance de cause, des séances d'information vont être organisées ces prochaines semaines, soit :

Je. 21.05.15

Séance d'information au Complexe du Cheval Blanc de Lamboing à 19h30

Ve. 22.05.15

Séance d'information à l'hôtel de l'Ours à Prêles à 19h30

Sa. 30.05.15

Stand d'information à la déchetterie de Diesse de 10h00 à 11h30

N'hésitez pas à venir nombreux pour vous informer!

L'administration communale

Nouvelles de l'administration

Forte charge de travail de la justice bernoise

La justice bernoise est confrontée à une forte charge de travail, notamment le Ministère public, qui a besoin de postes supplémentaires. La nouvelle structure de la justice, avec une Direction de la magistrature centrale, a globalement fait ses preuves. C'est la conclusion d'une évaluation qu'avait demandée la Commission de justice du Grand Conseil. La commission reconnaît le besoin en postes supplémentaires au Ministère public et soutiendra la Direction de la magistrature lorsqu'elle soumettra une proposition allant dans ce sens.

Le canton de Berne a réorganisé l'administration de la justice il y a quatre ans. A l'époque, il était déjà prévu d'évaluer cette réforme au bout de cinq ans. Dans le cadre de l'exercice de son pouvoir de haute surveillance, la Commission de justice a cependant remarqué que certaines parties de l'autorité judiciaire étaient confrontées à une lourde charge de travail. Elle a décidé d'évaluer la justice avant d'augmenter le personnel.

Ministère public particulièrement chargé

Cette évaluation montre que la charge de travail de la justice bernoise a été particulièrement élevée entre 2011 et 2013 et qu'elle a de surcroît augmenté au cours de ces trois années. C'est au Ministère public qu'elle était la plus importante et qu'elle a le plus progressé ces dernières années. A l'origine de cette forte charge de travail figurent les modifications apportées au code de procédure pénale, mais aussi une augmentation des affaires com-

plexes comme la criminalité en bande organisée et la criminalité économique, qui n'a rien à voir avec la réforme. En outre, les besoins en personnel avaient manifestement été sous-estimés.

Les nouvelles structures ont fait leurs preuves

Les nouvelles structures fonctionnent bien globalement. Si la charge de travail peut effectivement être répartie à l'intérieur et entre les différentes sections et cours, son équilibrage reste limité en raison du manque général de personnel. La nouvelle Direction de la magistrature a un effet positif vis-à-vis de l'extérieur. Elle s'est bien établie dans son rôle de représentante de la justice auprès du gouvernement, du parlement et du public. Sa mission de pilotage des ressources est cependant gênée par le fait qu'elle doit prendre ses décisions à l'unanimité.

Mesures propres à réduire la charge de travail

Le rapport d'évaluation recommande une optimisation des outils de direction. D'après les évaluateurs, il est aussi nécessaire de prendre des mesures propres à réduire la charge de travail. A cet effet, les évaluateurs suggèrent que les procureurs régionaux défendent eux-mêmes leurs dossiers également en deuxième instance et que le nombre de subordonnés des instances du Ministère public soit réduit. Ils proposent en outre d'étudier l'opportunité de créer une direction administrative centrale pour les tribunaux régionaux et les autorités de conciliation, et de regrouper les secrétariats généraux de la Cour suprême et du Tribunal administratif.

Davantage de postes au Ministère public

D'après le rapport d'évaluation, il est, enfin, nécessaire d'augmenter le personnel du Ministère public. Les évaluateurs pensent que le Grand Conseil devrait créer 9,55 postes, les besoins supplémentaires devant être couverts par redistribution interne, gains de productivité et réduction ciblée des prestations. Lors de sa dernière séance, la Commission de la justice a pris connaissance du rapport. Elle reconnaît

le besoin en postes supplémentaires au Ministère public et soutiendra la Direction de la magistrature lorsqu'elle soumettra une proposition allant dans ce sens. Elle examinera les recommandations du rapport lors de sa prochaine séance et soumettra un rapport au Grand Conseil en vue de la session de septembre.

Nous aidons là où il est utile!



Conseils dans le guide «**Premiers secours sur le lieu de travail**» de l'Alliance suisse des samaritains.

Téléphone 062 286 02 00

 **samaritains**

Nouvelles de l'administration

Conférence régionale
Biel/Bienne - Seeland - Jura bernois

Le groupe de travail recommande
deux approches différentes

Dans son rapport final, le Groupe de travail Annoni recommande différentes formes d'organisation de la coopération régionale dans l'espace Jura bernois – Bienne – Seeland : la constitution d'une conférence régionale intégrant Bienne et Evillard pour le Jura bernois et le maintien, pour l'heure, des structures actuelles dans le Seeland, complétées par un syndicat de communes dédié au financement conjoint des institutions culturelles d'importance régionale.

Un groupe de travail placé sous la direction de l'ancien conseiller d'Etat Mario Annoni a examiné plusieurs variantes de conférence régionale pour l'espace Biel/Bienne–Seeland–Jura bernois. Dans son rapport intermédiaire de novembre 2014, il avait indiqué qu'il y avait deux approches possibles en la matière : l'institution d'une seule conférence pour l'ensemble de la région ou de deux conférences régionales, l'une pour le Jura bernois, Bienne et Evillard, l'autre pour le Seeland. Toutes les communes de la région ont été consultées sur les conclusions de ce rapport intermédiaire.

Divergence d'opinion entre le Jura bernois et le Seeland

Les avis divergent : alors que la majorité des communes du Jura bernois approuve l'idée de constituer une conférence régionale, la plupart de celles du Seeland s'y opposent quel qu'en soit le périmètre. Les premières privilégient toutefois la variante du « petit périmètre », qui n'engloberait que le Jura bernois, Bienne et Evillard. La ville de Bienne et la commune d'Evillard plaident quant à elles en faveur d'une grande conférence régionale pour l'ensemble de l'espace.

Deux approches différentes

Compte tenu des divergences d'opinion, le groupe de travail conclut que la constitution d'une seule conférence régionale pour l'ensemble de la région n'aurait aucune chance de remporter la double majorité des suffrages dans les urnes (communes et votants). Il recommande en conséquence qu'une seule conférence régionale soit constituée pour l'heure et ce, pour le nord de la région, soit un périmètre englobant le Jura bernois, Bienne et Evillard. Pour le Seeland, il préconise le maintien des structures actuelles de collaboration intercommunale. Il propose, en outre, que la question du financement des institutions culturelles biennoises d'importance régionale soit réglée, pour la période 2016-2019, dans le cadre d'un syndicat de communes, qui réunirait les communes du Seeland et du Jura bernois, ainsi que la ville de Bienne et la commune d'Evillard. Si la mise sur pied d'une conférence régionale devait être décidée pendant ce temps dans ce périmètre, les contrats de prestations resteraient valables jusqu'en 2019. Dans ce cas, le périmètre du syndicat de communes serait réduit et ne comprendrait plus que les communes du Seeland ainsi que Bienne et Evillard.

La planification et la coordination des moyens de transports publics, quant à elles, resteraient du ressort de la Conférence régionale des transports, qui englobe toute la région.



Canton de Berne

EXTRAIT DE VOTRE COMPTE AVS (CI) CERTIFICAT / ATTESTATION D'ASSURANCE AVS

Compte individuel

Sur le **compte individuel (CI)** sont saisis tous les **revenus, périodes de cotisation et bonifications pour tâches d'assistance** qui servent de base pour le calcul d'une rente de vieillesse, de survivant ou d'invalidité. En règle générale, les années de cotisation manquantes (lacunes de cotisation) génèrent une diminution des prestations d'assurance.

Les revenus de l'année en cours ne sont mentionnés que sur le relevé de compte de l'année suivante.

Chaque caisse de compensation AVS auprès de laquelle des cotisations ont été décomptées tient un CI au nom de la personne assurée. Les numéros des caisses de compensation qui gèrent un compte de cotisations AVS pour une personne assurée (compte individuel, CI), peuvent être consultés sous www.ahv-iv.info ou auprès de l'une des caisses de compensation AVS.

Une personne assurée peut en tout temps demander par écrit ou via www.akbern.ch ou www.ahv-iv.info un **extrait de son CI** moyennant l'indication du numéro d'assuré-e et l'adresse postale. Les extraits de compte sont **gratuits**.

L'extrait de compte n'est remis qu'à :

- La personne assurée
- À son représentant légal ou à un avocat mandaté par cette dernière. Si une tierce personne dûment mandatée devait demander un extrait de compte, celui-ci ne serait, pour des raisons de protection de la personnalité, envoyé qu'à la personne assurée

Certificat d'assurance AVS

Le nouveau certificat n'est en règle générale délivré qu'une seule fois pour les assuré-e-s qui paient des cotisations ou perçoivent des prestations sans devoir s'acquitter de cotisations. Il a la taille d'une carte de crédit et contient le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro AVS de la personne assurée. **Les personnes qui possèdent en-**

core l'ancien certificat (garte grise), doivent le conserver.

Quand un nouveau certificat d'assurance doit-il être établi :

- Les données personnelles ont changé (p.ex. du fait d'un mariage ou d'un divorce) sont incorrectes.
- Le certificat a été volé ou perdu.
- Le certificat est illisible.

Les numéros des caisses AVS qui étaient apposés sur l'ancienne carte AVS et qui permettaient de déduire des informations sur les rapports de travail antérieurs n'existent plus. Vous trouverez une liste des caisses de compensation AVS compétentes qui gèrent un CI en votre nom ainsi que leurs adresses sous <https://inforegister.zas.admin.ch>.

Attestation d'assurance

L'attestation d'assurance confirme à l'employé qu'il a été inscrit par son employeur auprès de la caisse de compensation compétente. L'employé a ainsi la certitude que la caisse établissant l'attestation gère désormais son compte AVS individuel. L'attestation d'assurance est délivrée lorsque l'assuré a été inscrit auprès d'une caisse de compensation par son employeur. Il est donc possible que pendant sa vie professionnelle, l'assuré-e se voie délivrer plusieurs attestations d'assurance par différentes caisses de compensation.

Les indépendants, les personnes n'exerçant aucune activité lucrative et les rentiers ne reçoivent aucune attestation d'assurance.

Que faire.....?

- si vous constatez une lacune de cotisation sur votre extrait de CI : veuillez contacter la caisse de compensation qui était compétente pour le prélèvement de la cotisation. Les certificats ou décomptes de salaire devraient être fournis dans la mesure du possible.

Renseignements et conseils

www.akbern.ch ou auprès d'une agence AVS

Caisse de compensation du canton de Berne
état 2015

Feuille de route

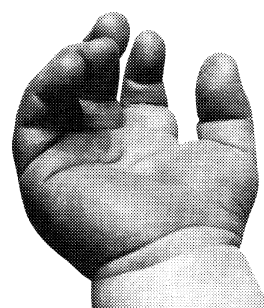
Pour la mise en œuvre de ses recommandations, le groupe de travail propose l'organisation d'une votation, dans le Jura bernois, ainsi qu'à Bienne et à Evillard, sur la constitution d'une conférence régionale. L'organisation de cette votation nécessiterait que les communes en fassent la demande au Conseil-exécutif. Au cas où les communes voteraient en faveur de cette nouvelle conférence régionale, celle-ci reprendrait les fonctions de l'actuelle Conférence des maires, ainsi que des associations Centre-Jura et Jura-Bienne.

Un syndicat de communes regroupant toutes les communes de la région doit être créé pour financer les institutions culturelles d'importance régionale de Bienne. Il conclurait des contrats de prestations avec les institutions concernées. La Conférence régionale Jura bernois – Bienne – Evillard reprendrait à son compte les contrats de prestations des communes du Jura bernois dès qu'elle aurait pris ses fonctions.

Selon les recommandations du groupe de travail, rien ne changerait en matière de collaboration intercommunale régionale dans le Seeland, ni de pla-

nification et de coordination des moyens de transports publics pour l'ensemble de la région.

L'avenir à pleines mains



pro
juventute

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Dimanche 17 mai

10h Culte 7^e dimanche de Pâques
Actes 1, 12-14 et Jean 17, 11- 19 : UN
Chants : 34-33 ; 34-32 ; 35-12 ; 47-13 ; 47-07

Mercredi

10h Recueillement, Blanche Eglise
15h Eveil à la foi, Maison de paroisse sur le thème de l'arbre en été : des fruits à porter !

Jeudi

Course des Aînés au Val de Travers pour les inscrits. Rendez-vous à 9h15 devant la gare.

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours

A votre service, pasteurs John Ebbutt - 032 751 28 57

Marie-Laure Krafft Golay : 032 751 70 82

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag 17. Mai

10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst am Sonntag Exaudi. Mit Miriam Vaucher (Orgel), Vikar Wolfgang Müller.

Amtswochen

27. April bis 7. Juni: Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi (079 439 50 99).

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 17 mai

10h Messe à l'église paroissiale
Journée des médias

Mardi

10h30 Messe à Mon Repos

Jeudi

8h30 Messe à l'église paroissiale

Dimanche 24 mai

10h Messe de la Pentecôte à l'église paroissiale

Horaires du catéchisme

Première Communion :

Dimanche 10 mai dès 9h40 sous l'église.

Pour tout renseignement : 032 751 28 38 le mercredi de 9h à 11h et jeudi de 15h à 17h/ ou par mail :

laneuveville@cathberne.ch / Site Internet :

www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 17 mai

Culte à 10h00 à Diesse, pasteur Stéphane Rouèche
Groupe de recueillement

Jeudi 21 mai, 13h30 à l'église de Diesse

Service de voiture

Pour vous rendre au culte à Diesse: passage à 9h35 Funi Prêles; 9h40 école Prêles; 9h45 Poste Lamboing; Si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, passage également à 9h50 centre du village de Diesse.

Accès à l'église

Pendant toute la durée des travaux l'accès au parking de la paroisse est assuré. Vous pouvez donc venir au culte comme habituellement. L'accès n'est cependant généralement possible que depuis un seul côté (soit depuis le village de Prêles, soit depuis le centre du village de Diesse, à voir selon les indications routières)

Site internet

Allez visiter notre site internet, photos, plan des cultes, messages, activités paroissiale

Contacts

Pasteur: Stéphane Rouèche, 032 15 27 37 &

079 429 02 80 - stroueche@gmail.com

Président: Pierre-André Lautenschlager,

032 315 24 40 - lauten@bluewin.ch

Paroisse de Nods

Dimanche 17 mai

Diesse, 10h. Culte. Transport à 9h40 vers l'église.

Dimanche 24 mai - Pentecôte

Diesse, 10h. Culte de confirmation et de baptême.

Transport à 9h40 vers l'église.

Contacts

Pasteure : Mme Marie-Laure Krafft Golay

Paroisse : 032 751 70 82 - mlkrafft@bluewin.ch

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser

Téléphone. 032 751 40 83 - sausermireille@bluewin.ch

Eglise Evangelique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche 17 mai

10h00 Culte avec le pasteur Didier Suter

- Explorateurs: 1ère à 4ème Harmos

- Garderie

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00

www.labri.ch - tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services religieux

Samedi 16 mai

Pas de service

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : 0900 144 111 (1.50 mn Fr. à partir du réseau fixe).

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch



Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE
Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.
Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD) DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)
Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.
Tél. 032 752 10 77

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mercredi matin de 9h à 11h et jeudi après-midi de 15h à 17h. Adresse postale : case postale 213, 2520 La Neuveville. Tél. 032 751 28 38 (répondeur)
Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch
Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch
Tél. 032 751 49 49

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouverture d'avril à octobre, le dimanche de 14h30-17h30.
Visites guidées sur demande. Renseignements : www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch ou Jura bernois tourisme, tél : 032 751 49 49
Dès le 19 avril 2015, date d'ouverture du Musée, les objets des dépôts sont à nouveau en vadrouille et investissent la Tour !
Découvrez-les sans plus attendre !

CHCEUR MOSAÏQUE

Répétitions : les lundis 11 et 18 mai à 20h à la Maison de paroisse protestante

